



Appel à candidature

Démarche d'exemplarité des collectivités « prévention et tri des déchets »

Gaëlle Gourvennec – CC de la Presqu'île de Rhuys
Clotilde Fortin – Conseil général du Morbihan

Démarche d'exemplarité des collectivités

Contexte

- ✓ **Plan Départemental d'Élimination des déchets ménagers et assimilés**
 - Approbation par le conseil général le 28 novembre 2007
 - 4 axes forts dont le 1^{er} étant la prévention et la réduction à la source

- ✓ **Un plan départemental de prévention**
 - Document élaboré en 2007 comprenant 20 fiches actions précises, dont une sur l'exemplarité des collectivités et administrations
 - Objectifs : - 5,4 % de production individuelle d'ordures ménagères dans 10 ans et stabilisation à 600 kg/hab pour l'ensemble des déchets ménagers
 - Engagement dans un plan de prévention avec l'ADEME en novembre 2009

- ✓ **Des programmes locaux de prévention**
 - 13 collectivités sur 22 engagés dans un programme de prévention (dont la CC de la presqu'île de Rhuy en mai 2010)
 - 75 % de la population couverte



Démarche d'exemplarité des collectivités

Appui : le réseau départemental de prévention

- ✓ **Fondement** : le groupe de travail prévention du PDEDMA (EPCI, représentants Etat, chambres consulaires, associations, ADEME...)
- ✓ **Elargissement** : syndicats de bassin versant, grandes surfaces...
- ✓ **Une identité propre** : le label « tous éco-citoyens 56 »
 - Pour les opérations de réduction des déchets
 - Menées dans le Morbihan par divers partenaires
- ✓ **Une animation et des rencontres régulières**
 - Groupes de travail thématiques, dont un dédié à l'exemplarité depuis fin 2007
 - Réunion plénière annuelle
 - Journées de formation spécifiques



Démarche d'exemplarité des collectivités

Elaboration de l'appel à candidature

- ✓ **Co-construction avec le groupe de travail**
- 6 participants en moyenne dont la CC de la Presqu'île de Rhuys
- Formalisation de la démarche (susciter un engagement et accompagner les collectivités motivées)
- Rédaction du contenu de l'engagement
- Définition de l'appellation de la démarche
- Elaboration du contenu des programmes d'actions attendus (4 thématiques, objectifs, date de réalisation)
- Elaboration d'outils : grille de réalisation d'état des lieux et fiches actions



Réduction
et **tri** des
déchets

Devenez une
collectivité engagée



Démarche d'exemplarité des collectivités

Actions visées par la charte

✓ **Trier et valoriser les déchets :**

- mise en place du tri des différents déchets
- organisation des filières de collecte et de valorisation

✓ **Acheter durable :**

- intégration de critères éco-responsables dans les marchés publics
- choix de produits générant moins de déchets
- dématérialisation
- optimisation des commandes et livraisons
- mutualisation et location du matériel...



Démarche d'exemplarité des collectivités

Actions visées par la charte

✓ Réduire, réutiliser :

- limitation des impressions
- utilisation d'appareils multifonctions
- optimisation des outils informatiques
- réduction de la production de déchets des manifestations
- compostage des déchets fermentescibles
- réduction des déchets verts à la source et de l'usage de produits phytosanitaires
- réemploi et réutilisation...



✓ Communiquer, sensibiliser, former : agents, élus, prestataires, grand public

Démarche d'exemplarité des collectivités

Engagements de la charte



- ✓ **Engagement des participants**
 - Afficher une volonté politique d'intégrer une démarche d'exemplarité
 - Constituer une équipe projet
 - Réaliser un état des lieux de la gestion actuelle des déchets
 - Elaborer un plan d'actions (engagement dans une action au minimum pour chacun des 4 thèmes) et déterminer des objectifs
 - Mettre en œuvre le plan d'actions et en assurer le suivi (4 actions à l'échéance d'1 an)
 - Communiquer sur la démarche auprès des agents, des élus et des citoyens


- ✓ **Accompagnement dans la démarche**
 - Transmission d'outils
 - Accompagnement technique et soutien financier (si prestation extérieure)
 - Mise à disposition d'outils de communication
 - Organisation de rencontres et de formations, échange d'expériences



Démarche d'exemplarité des collectivités

Mise en œuvre

✓ **Sept 2010 : envoi d'un courrier de sollicitation**

- Destinataires : 261 communes et 30 EPCI du Morbihan,
- Plaquette d'information sur la démarche jointe 
- Bulletin d'inscription aux réunions joint
- Relance par les EPCI aux communes : organisation de réunions par la CC PRhuys

✓ **Novembre – décembre 2010 : réunions d'informations**

- 3 lieux de réunions (Pontivy, Vannes, Lorient)
- Ordre du jour : définition de l'exemplarité (ADEME), présentation du dispositif et de l'accompagnement et retours d'expériences
- Participants : 39 représentants de communes (28 élus et 11 techniciens) et 24 représentants d'EPCI (4 élus et 20 techniciens)

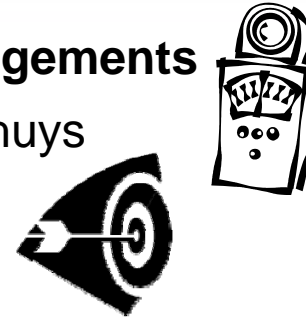


Démarche d'exemplarité des collectivités

Mise en œuvre

- ✓ **Décembre – mai 2010 : préparation des engagements**
 - Réalisation de l'état des lieux : Ex de la CCPRhuys
 - Définition du plan d'action : Ex de la CCPRhuys

- ✓ **Accompagnement des communes (Ex de la commune de Sarzeau accompagnée par la CCPRhuys) :**
 - Aide à la réalisation de l'état des lieux
 - Aide à l'élaboration du programme
 - Organisation de formation, sensibilisation du personnel
 - Accompagnement à la mise en place d'actions (tri du papier)



Mise en œuvre

- ✓ **Fin mai 2010 : retour des engagements**
 - 8 retours de communes (dont plusieurs engagées dans un agenda 21)
 - 4 retours d'EPCI formalisés (13 programmes locaux)

- ✓ **Suites :**
 - Organisation d'une rencontre début 2012
 - Poursuite de l'exemplarité sur une autre thématique (économies d'eau)
 - Organisation de formation et journées spécifiques en fonction des besoins
 - Sollicitation des collectivités engagées dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux